

TAXE DE SEJOUR

Afin d'améliorer la qualité de votre accueil et de rendre votre séjour toujours plus agréable, la CIVIS dispose d'une ressource : la taxe de séjour.

Elle est intégralement consacrée au développement de l'activité touristique que notre territoire.

Le CIVIS a instauré la taxe de séjour au réel. Elle sera appliquée à compter du 1^{er} Janvier 2010 et tout au long de l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre. Cette taxe est prélevée par les hébergeurs, pour le compte de la CIVIS auprès de la clientèle passant une nuit au moins dans l'un des hébergements se trouvant sur le territoire.

Sont exonérés de la taxe sur présentation d'un justificatif :

- ↳ Les personnes mineures
- ↳ Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune ou groupement de communes
- ↳ Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire.

Les tarifs

Une correspondance sera établie pour les logements labellisés, entre leur niveau de leur label et les étoiles des classements préfectoraux (1épi, 1 clé, 1 fleur de soleil, sera égal à un étoile).

Pour toute information

Nature de l'hébergement	Tarifs au réel par jour et par personne
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et + et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	1 euros
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles et + et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.70euros
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles et + et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.60 euros
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile et + et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.40 euros
Hôtels, résidences, meublés classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.30 euros
Camping, caravanages, hébergements en plein air 3 et 4 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 euros
Camping, caravanages, hébergements en plein air et ports de plaisance 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 euros

CIVIS – Service Economie-Tourisme
60 CD 26 Pierrefonds 97455 Saint-Pierre Cedex
Stéphanie GERARD Tél : 0262 49 94 26